



Guide et formulaire de plainte

Avant de communiquer avec nous, nous vous encourageons à essayer de résoudre votre plainte avec la CSPAAT.

Étape 1. Téléphonnez ou écrivez au membre du personnel de la CSPAAT avec lequel vous étiez en contact lorsque le problème est survenu

- Ayez à portée de main votre numéro de demande, de société ou de fournisseur.
- Expliquez ce qui s'est passé, ce que vous pensez être injuste et ce que vous pensez qui devrait être fait pour résoudre le problème.
- Prenez des notes de la conversation en indiquant à qui vous avez parlé, à quelle date et toute action convenue.
- Rappelez si vous n'avez pas eu de nouvelles de la personne à la date prévue.

Étape 2. Transmettez votre plainte au niveau supérieur au sein de la CSPAAT

Si votre plainte n'est pas résolue à l'étape 1, vous pouvez transmettre votre plainte à un niveau de compétence supérieur en la soumettant à un gestionnaire de la CSPAAT et, au besoin, utilisez le processus de recours hiérarchique de la CSPAAT. Si vous rencontrez des difficultés pour transmettre votre plainte à un niveau de compétence supérieur, n'hésitez pas à communiquer avec la Commission et nous pourrions vous orienter dans la bonne direction.

Étape 3. Communiquez avec la Commission des pratiques équitables

La Commission peut examiner les pratiques déloyales présumées de la CSPAAT :

- Que voulez-vous que la Commission examine? Un retard? Le comportement d'une personne? La communication? Une action ou une inaction? Une pratique? Une politique?
- Dites-nous CE QUI s'est passé, QUI était impliqué et QUAND cela s'est produit. La Commission ne peut examiner que les pratiques récentes potentiellement déloyales.
- Quel résultat recherchez-vous?
- Dressez une liste des mesures que vous avez prises pour tenter de résoudre le problème. La Commission ne peut pas prendre, modifier ou annuler les décisions ou les politiques de la CSPAAT.
- Avez-vous un représentant? Si oui, vous pouvez nous donner son nom et ses coordonnées, et consentir à ce que nous parlions de votre plainte avec celui-ci.

Vous pouvez nous appeler au 416 603-3010 ou au 1 866 258-4383.

Vous pouvez également soumettre votre plainte par la poste, par télécopieur, par courriel ou par l'entremise de notre site Web (<https://fairpractices.on.ca/?lang=fr>):

371, rue Front Ouest, Boîte 302

Toronto, ON M5J 3S8

Télécopieur : 416 603-3021/1 866 545-5357

Courriel : complaints@fairpractices.on.ca



Êtes-vous un(e) : <input type="checkbox"/> Travailleur(se) blessé(e)	# de réclamation :
<input type="checkbox"/> Employeur(se)	# de Compte :
<input type="checkbox"/> Fournisseur de services	# de fournisseur :
Nom :	Téléphone :
Adresse :	
Pouvons-nous parler au personnel de la WSIB de vos préoccupations ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si représenté, quelles sont les informations de votre représentant ?	
Représentant adresse :	
Représentant téléphone :	
Pouvons-nous parler à votre représentante ou représentant ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1. Sur quoi voulez-vous que nous nous penchions ? <input type="checkbox"/> Retard <input type="checkbox"/> Action/Inaction <input type="checkbox"/> Comportement <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Pratique <input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Autre	
2. Pourquoi pensez-vous avoir reçu un traitement injuste ?	
3. Quel résultat espérez-vous ?	
4. Quelles mesures avez-vous prises pour tenter de résoudre le problème ?	
5. Cette question fait-elle l'objet d'une contestation active ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Quelle est la date de la décision ?	
Signature :	Date :